Rubio Monocoat Exterior Wood Cleaner

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 10/11/2009 Date de révision: 17/01/2024 Remplace la fiche: 13/07/2023 Version: 8.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Rubio Monocoat Exterior Wood Cleaner
UFI : K47X-W05N-Q00D-5VQX

Type de produit : Détergent.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation consommateur,Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Muylle Facon B.V.B.A. - Rubio Monocoat
Ambachtenstraat 58
B 8870 Izegem
Belgium
T +32 (0) 51 30 80 54, F +32 (0) 51 30 99 78
info@rubiomonocoat.com, www.rubiomonocoat.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : Lauryléther sulfate de sodium; Acide phosphorique, esters mélangés avec Bu alc. et éthylène glycol

Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Phrases EUH : EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ne contient aucune substance PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluée conformément à REACH Annexe XIII

Composant	
mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acide Sulfamique (5329-14-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Sodium Lauryl Ether Sulfate (68891-38-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodium Lauryl Ether Sulfate	N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 N° REACH: 01-2119488639-16	≤ 6,8	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
Acide Sulfamique	N° CAS: 5329-14-6 N° CE: 226-218-8 N° Index: 016-026-00-0 N° REACH: 01-2119488633-28	≤ 3,4	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol	N° CAS: 84962-20-9 N° CE: 284-716-0 N° REACH: 01-2119969464-25	≤ 1,03	Met. Corr. 1, H290 Eye Dam. 1, H318
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	≤ 0,011	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=300 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=0,05 mg/l/4h) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (CH)	N° CAS: 55965-84-9 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	≤ 0,0014	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=0,05 mg/l/4h) Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 (ATE=50 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=66 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	(0,05 ≤ C < 100) Skin Sens. 1, H317
mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1)	N° CAS: 55965-84-9 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Nettoyez la zone : Retirez tous les vêtements de la zone brûlée. Maintenez la zone sous l'eau courante fraîche (et non froide) pendant environ 10 minutes. Si la brûlure touche le visage, appliquez un chiffon frais et humide.
Premiers soins après contact oculaire	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	:	En cas de malaise consulter un médecin.
Symptômes/effets après inhalation	:	Aucune sous utilisation normale.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer des brûlures chimiques.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Risque de lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou au service des urgences.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Brouillard d'eau, acide carbonique, mousse ou poudre contre le feu ambiant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	:	Évacuer la zone.
Instructions de lutte contre l'incendie	:	Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	:	Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps.
Autres informations	:	Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle - voir point 8. Limiter la propagation.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Lunettes de protection. Gants de protection. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet à l'égout - voir point 12. Informer les autorités environnementales locales en cas de rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Le liquide est absorbé avec des granules ou similaire. Recueillir dans des récipients appropriés. Rincer abondamment à l'eau. Traitement ultérieur des déversements - voir point 13.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir au dessus(voir point 6.1/6.2/6.3).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Après utilisation, laver abondamment à l'eau et au savon.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on
VME [mg/m³]	0,2 mg/m³
VLE [mg/m³]	0,4 mg/m³
Notation	Keine Schädigung der Leibesfrucht bei Einhaltung des MAK-Werts

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,04 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	0,02 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, orale	0,11 mg/kg de poids corporel/jour

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,04 mg/m³
A long terme - effets systémiques,orale	0,09 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	0,02 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	3,39 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	3,39 µg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,027 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,027 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,01 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,23 mg/l

Acide Sulfamique (5329-14-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	10 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	70,5 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	17,4 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	5 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1,8 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,18 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	8,36 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,84 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	5 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	20 mg/l

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,966 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,81 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,2 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,345 mg/kg de poids corporel/jour

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	4,03 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,403 µg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	49,9 µg/kg ps
PNEC sédiments (eau de mer)	4,99 µg/kg ps
PNEC (Sol)	
PNEC sol	3 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1,03 mg/l

Sodium Lauryl Ether Sulfate (68891-38-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	2750 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	132 µg/cm²
A long terme - effets systémiques, inhalation	175 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	15 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	52 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	1650 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	79 µg/cm²
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,917 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,092 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	7,5 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 g/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:
Lunettes de protection. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes de protection

Protection oculaire			
Type	**Utilisation**	**Caractéristiques**	**Norme**
Lunettes de protection	gouttelettes	With side shields	EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:
Gants

Protection des mains					
Type	**Matière**	**Permeation**	**Epaisseur (mm)**	**Penetration**	**Norme**
des gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR)	5 (> 240 minutes)	>0,3		EN 374-2

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:
Généralement pas nécessaire. En cas de ventilation insuffisante ou de pulvérisation : Utiliser un masque homologué avec filtre à particules P2 (EN149). Les filtres ont une durée de vie limitée (doivent être changés). Lisez les instructions du fabricant.

Protection respiratoire			
Appareil	**Type de filtre**	**Condition**	**Norme**
approved mask with particle filter P2	Type P2		EN 149

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	transparent.
Apparence	:	Liquide.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	≈ 0 °C
Point de congélation	:	≈ 0 °C
Point d'ébullition	:	≈ 100 °C
Inflammabilité	:	Pas disponible
Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	:	Pas disponible

Limite supérieure d'explosivité (LSE)	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	:	Pas disponible
Température de décomposition	:	Pas disponible
pH	:	≈ 1,3
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Solubilité	:	Pas disponible
Log Kow	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	0,99 kg/l
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Eviter les agents oxydants ainsi que les acides et les bases fortes. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Bases. acides. agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
DL50 orale rat	66 mg/kg de poids corporel
DL50 orale	59 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 141 mg/kg de poids corporel

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
DL50 voie cutanée	> 75 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	0,17 mg/l air

Acide Sulfamique (5329-14-6)	
DL50 orale rat	2065 mg/kg de poids corporel
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
DL50 orale rat	> 300 – ≤ 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	100 mg/l

Sodium Lauryl Ether Sulfate (68891-38-3)	
DL50 orale rat	4100 mg/kg de poids corporel
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Causes severe skin burns.
pH: ≈ 1,3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: ≈ 1,3

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Not applicable.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
CL50 poisson 1	0,28 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	0,007 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,126 mg/l waterflea

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,003 mg/l
CEr50 (algues)	19,9 µg/l
Seuil toxique algues 1	0,018 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata)

Acide Sulfamique (5329-14-6)	
CL50 poisson 1	70,3 mg/l
CE50 Daphnie 1	71,6 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	71,6 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	29,5 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	48 mg/l

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	2,18 mg/l
CE50 Daphnie 1	2,94 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	2,94 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,11 mg/l
CEr50 (algues)	150 µg/l

Sodium Lauryl Ether Sulfate (68891-38-3)	
CL50 poisson 1	7,1 mg/l
CE50 Daphnie 1	7,4 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 10 mg/l
CEr50 (algues)	27,7 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
FBC poissons 1	41 – 54
Log Pow	-0,32 – 0,7

Acide Sulfamique (5329-14-6)	
Log Pow	-4,34

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
FBC poissons 1	6,62
Log Pow	-0,9 – 0,99

Sodium Lauryl Ether Sulfate (68891-38-3)	
Log Pow	0,3

12.4. Mobilité dans le sol

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
Log Koc	0,81 – 1
Ecologie - sol	Very mobile in the soils.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Tension superficielle	72,6 mN/m
Log Koc	0,97
Ecologie - sol	Very mobile in the soils.

Sodium Lauryl Ether Sulfate (68891-38-3)	
Tension superficielle	33 mN/m
Log Koc	0,34
Ecologie - sol	Very mobile in the soils.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Indications complémentaires : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 10 01* - déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses
Code H : Z

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non applicable

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	**Applicable sur**	**Titre de l'entrée ou description**
3(b)	mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1)	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1)	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)
Teneur en COV : 0 g/l

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:	
Composant	**%**
agents de surface anioniques	<5%
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE	
BENZISOTHIAZOLINONE	

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	**Description**
RG 65	Eczematiform lesions of allergic mechanism
RG 66	Occupational rhinitis and asthma

Allemagne
Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas
ABM category : B(3) - hazardous for aquatic organisms
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Phosphoric acid, mixed esters with Bu alc. and ethylene glycol est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark
Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Suisse
Classe de stockage (LK) : LK 8 - Matières corrosives

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

La classification respecte : ATP 18

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit